



VILLE DE BRIARE

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service eau potable 2024

Antea Group

Understanding today.
Improving tomorrow.

[anteagroup.fr](https://www.anteagroup.fr)



Rappel réglementaire : Qu'est-ce qu'un RPQS ?

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service : C'est un rapport public, produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée et d'en suivre l'évolution.



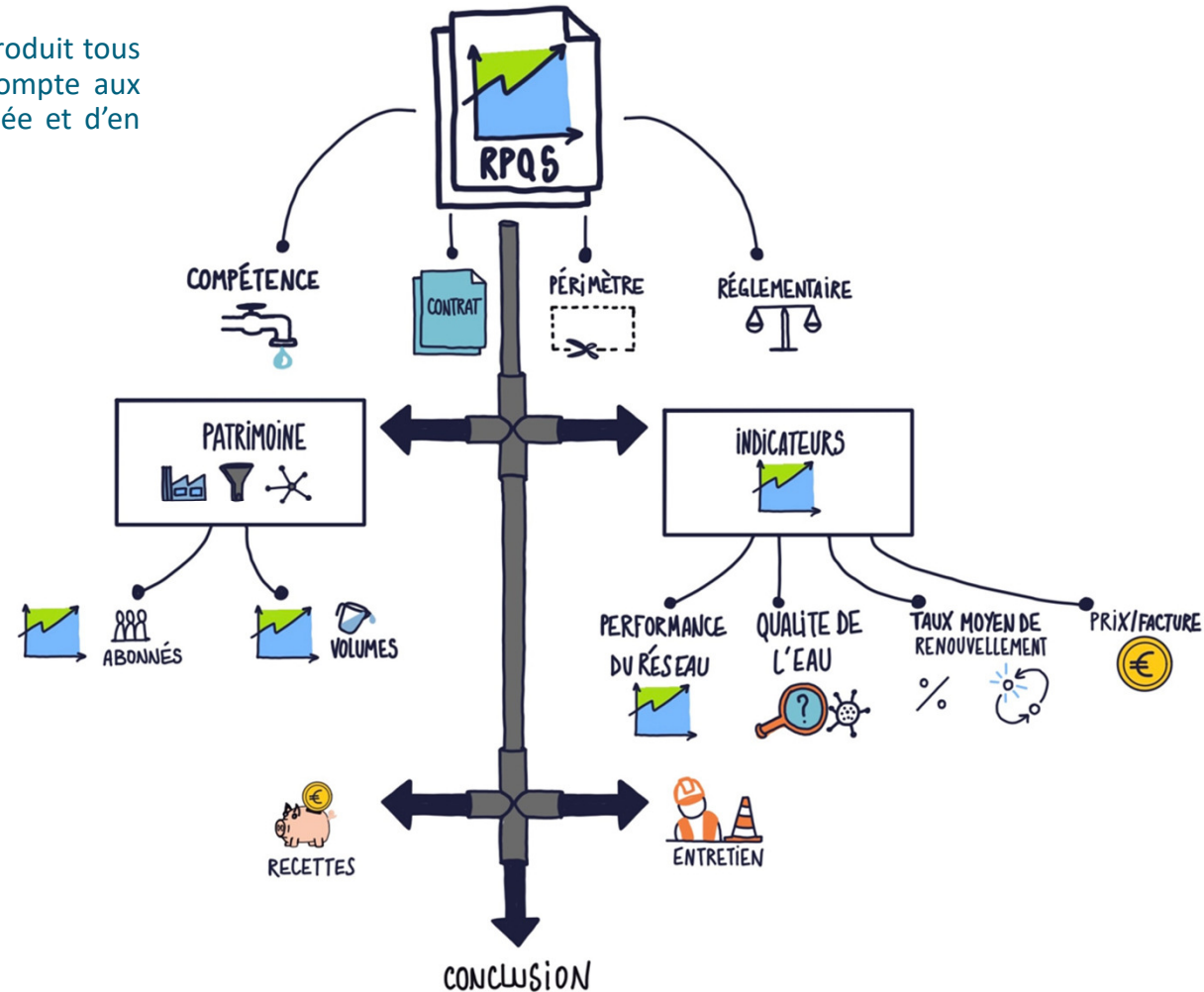
Une obligation réglementaire imposée par le Code Général des Collectivités Territoriales (Article L.2224-5)



Son contenu est déterminé réglementairement par le Décret n°2007-675 du 2 mai 2007, modifié par le Décret du 2 décembre 2013



Le RPQS et le Rapport Annuel du Délégué (RAD) :
2 documents A NE PAS CONFONDRE



Caractéristiques techniques du service public

• Formation du contrat :



- Service public d'eau potable délégué à l'entreprise SUEZ
- Contrat d'une durée de 12 ans (du 01/04/2017 au 31/03/2027)
- 1 avenant au contrat le 08/04/2022 (Respect des principes de la République)

• Missions du délégataire



- L'exploitation, l'entretien, la surveillance, les réparations de l'ensemble des ouvrages du service d'eau potable mis à disposition par la Collectivité : captage, forage, usine de production, ouvrage de transport, stockage et distribution d'eau potable
- Réalisation des travaux définis par le présent contrat
- Les relations avec les usagers
- La gestion des impayés



Caractéristiques techniques du service



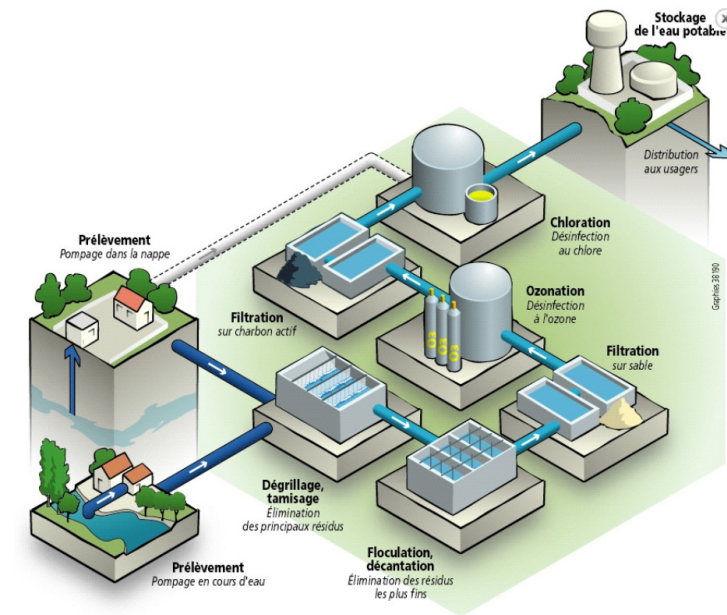
➤ Estimation de la population desservie (D101.0)

L'estimation de la population desservie par le service public d'eau potable est de 5 113 habitants sur l'ensemble du territoire communal.

➤ Patrimoine du service

Le service dispose de :

- 2 forages (Forage 2 pour 2 160 m³/j et Forage 3 pour 2 880 m³/j)
- La station de traitement des Vignes (traitement au chlore gazeux)
- 2 réservoirs (Le Pavillon 1 000 m³ + la Plaine 500 m³)
- 1 surpresseur Vaugereau (sans bête de stockage) et 1 surpresseur Beauval (avec une bête de stockage de 180 m³)
- 85,68 km de réseaux (et 7 compteurs de sectorisation)



Understanding today.
Improving tomorrow.

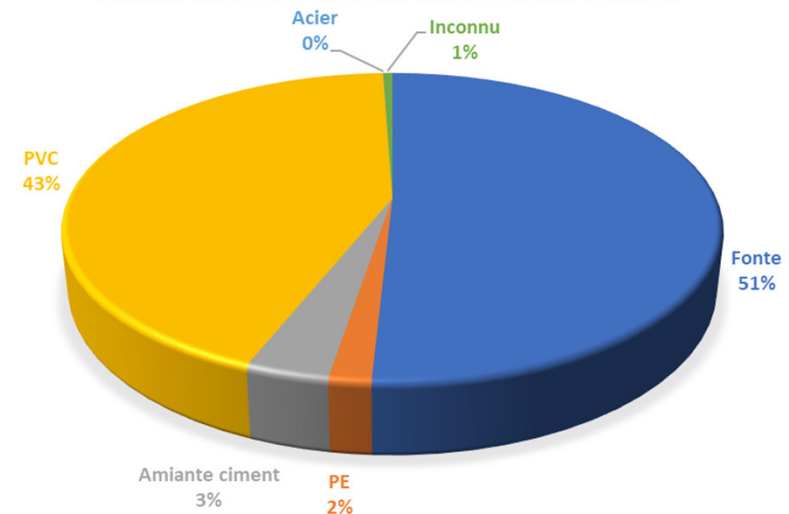


Caractéristiques techniques du service public

➤ Le réseau de distribution

Linéaire de canalisation par matériau (ml)	2024
Fonte	43 684
PE	1 508
Amiante ciment	2 988
PVC	37 276
Acier	26
Inconnu	447
Total	85 929

REPARTITION DU LINEAIRE PAR MATERIAU

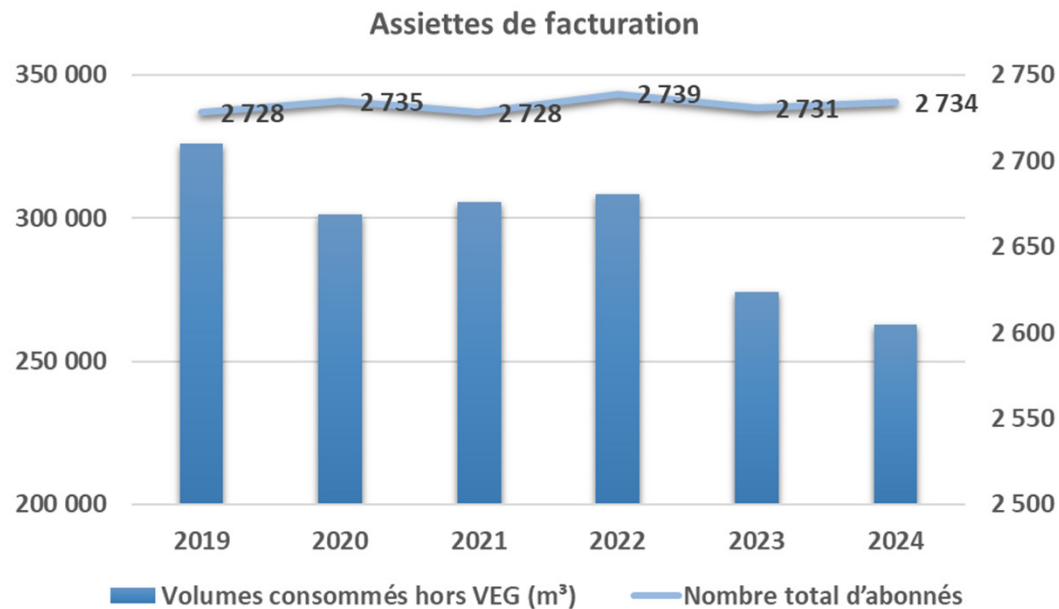




Caractéristiques techniques du service public

➤ Les assiettes de facturation

Usagés	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre total d'abonnés	2 728	2 735	2 728	2 739	2 731	2 734
Volumes consommés hors VEG (m³)	325 845	301 400	305 594	308 357	274 168	262 618



**Légère augmentation du nombre d'abonnés (-0,11%)
et diminution du volume vendu (-4%)**

Dont 5 gros consommateurs :

- 1 abonné entre 3 000 m³ et 6 000 m³ pour un total de 5 618m³
- 4 abonnés > 6 000 m³ pour un total de 35 129 m³

Caractéristiques techniques du service public

➤ Volumes mis en distribution

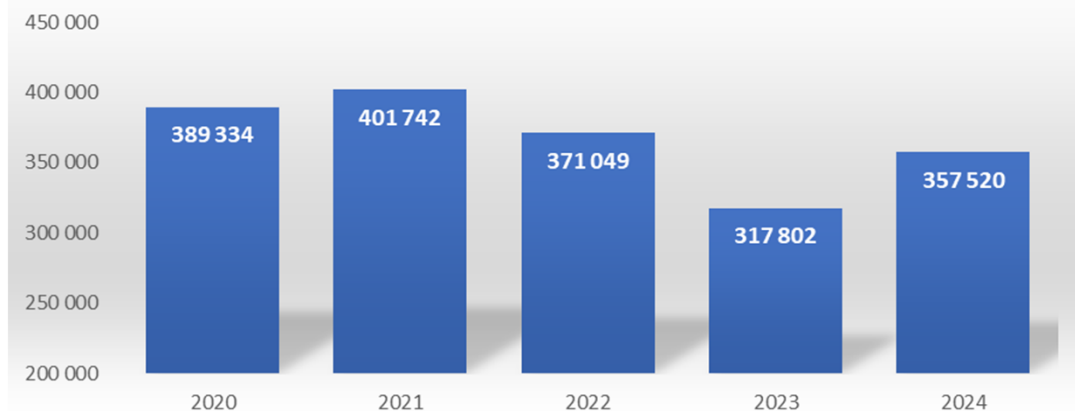
Volumes	2020	2021	2022	2023	2024
Volumes produits	373 612	387 973	351 168	304 743	337 677
Volumes importés	15 722	15 277	20 920	17 151	21 319
Volumes exportés	0	1 508	1 039	4 092	1 476
Volumes mis en distribution	389 334	401 742	371 049	317 802	357 520

Les volumes exportés sont comptabilisés par un débitmètre installé chemin de la Crépinère en limite des communes de Briare et Gien.

**Augmentation du volume mis
en distribution de 12,5%**



Volumes mis en distribution

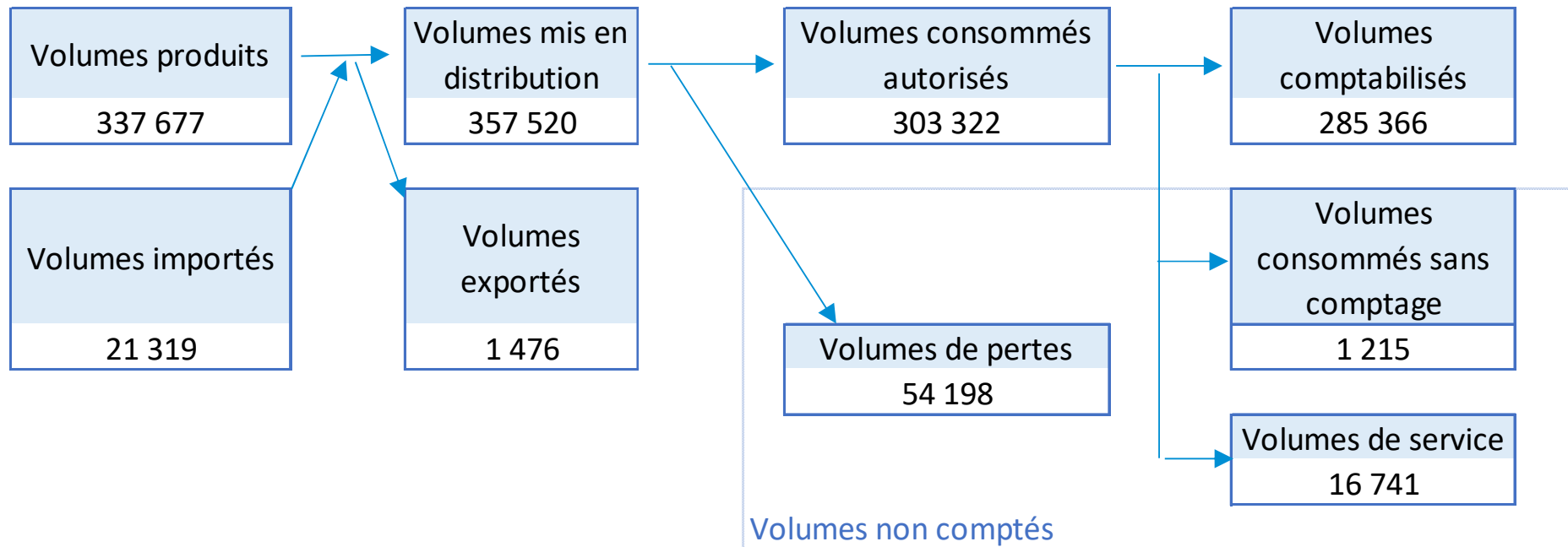




Indicateurs de performance



✓ Schéma du rendement de réseau



Rappel pertes 2023 = 31 361 m3



Indicateurs de performance

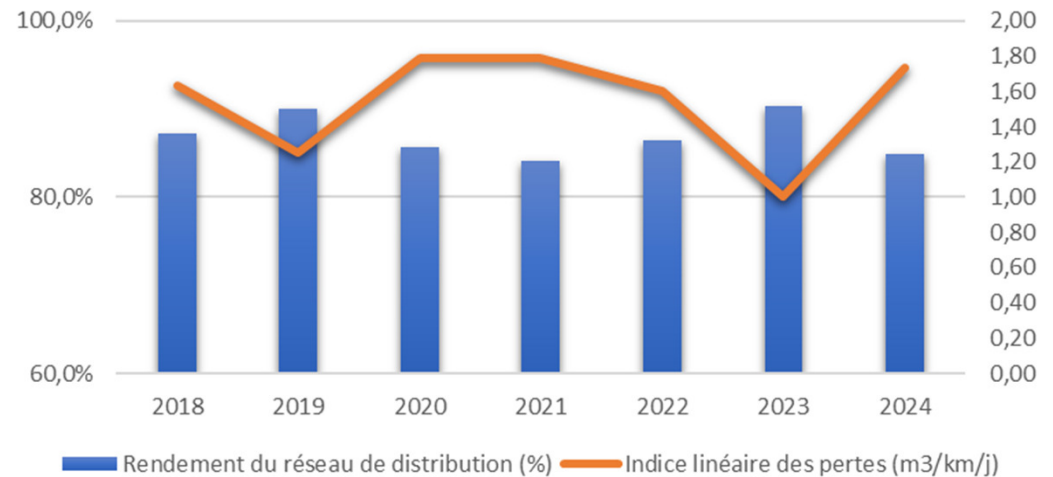


➤ Performances du réseau (P104.3 et P106.3)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement du réseau de distribution (%)	87,2%	90,0%	85,6%	84,1%	86,5%	90,3%	84,9%
Objectif contractuel (%)	85,0%	87,0%	87,0%	87,0%	87,0%	87,0%	87,0%

En 2024, le rendement de réseau a diminué de 5,4 points.
Cette baisse du rendement de réseau s'explique essentiellement
par un nombre important de fuites.

Rapport entre ILP et Rendement du réseau





Indicateurs de performance



➤ Qualité de l'eau

Qualité de l'eau	Nb de prélèvements réalisés	Nb de non-conformité	% de conformité
Paramètres bactériologiques	18	0	100,0%
Paramètres physico-chimiques	32	1	96,9%

Les non-conformités relevées portent sur le paramètre Chlorothalonil (métabolite de pesticide recherché par l'ARS depuis le 1^{er} septembre 20223). Cependant, depuis avril 2024, l'ANSES a classé ce métabolite de pesticide « non pertinent », avec une valeur de référence fixée à 0,9µg/l, ainsi l'eau distribuée est considérée comme étant conforme à ce titre.



Indicateurs de performance



➤ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale est estimé à 110 par le Délégué. (le détail est présenté en annexe).

➤ Taux moyen de renouvellement des réseaux (P107.2)

Le taux moyen de renouvellement de réseau est de 0 % en 2024. En effet il n'y a pas eu de renouvellement de réseaux sur les cinq dernières années.

➤ Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3)

L'existence de l'arrêté préfectoral permet de confirmer cet indice à 60 %

PRIX/FACTURE



Tarification et recettes



➤ Fixation des tarifs en vigueur

Le tarif est constitué :

- d'une part qui revient à la collectivité. L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part Collectivité.
- d'une part qui revient à l'exploitant. Les tarifs sont fixés par le contrat et indexés par application aux tarifs de base d'un coefficient de révision dont la formule est également contractuelle.
- d'une part revenant aux autres organismes (Agence de l'Eau).

➤ Prix du service de l'Eau Potable

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et une part proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une estimation.

PRIX/FACTURE



Tarification et recettes



➤ Prix du service d'Eau Potable

Désignation	janv-21	janv-22	janv-23	janv-24	janv-25
Part fixe (€HT/an)	32,16 €	33,42 €	36,29 €	37,61 €	38,07 €
Part variable (€HT/m³)	1,2717 €	1,3213 €	1,4351 €	1,4871 €	1,5052 €
Part fixe (€HT/an)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Part variable (€HT/m³)	0,2320 €	0,2320 €	0,2320 €	0,2320 €	0,2320 €
Redevance lutte contre la pollution (€HT/m³)	0,2300 €	0,2300 €	0,2300 €	0,2300 €	
Redevance Préservation de la ressource (€HT/m³)	0,0500 €	0,0450 €	0,0400 €	0,0300 €	0,0250 €
Redevance Consommation (€HT/m3)					0,3300 €
redevance Performance (€HT/m3)					0,0200 €
TVA	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%

Réforme des redevances Agence de l'Eau depuis le 1^{er} janvier 2025
(suppression de la redevance pollution et ajout des redevances Consommation et Performance)

Pas de part abonnement concernant la collectivité.

Les tarifs du délégataire sont encadrés par la formule contractuel de révision des prix.

Understanding today.
Improving tomorrow.

PRIX/FACTURE



Tarification et recettes

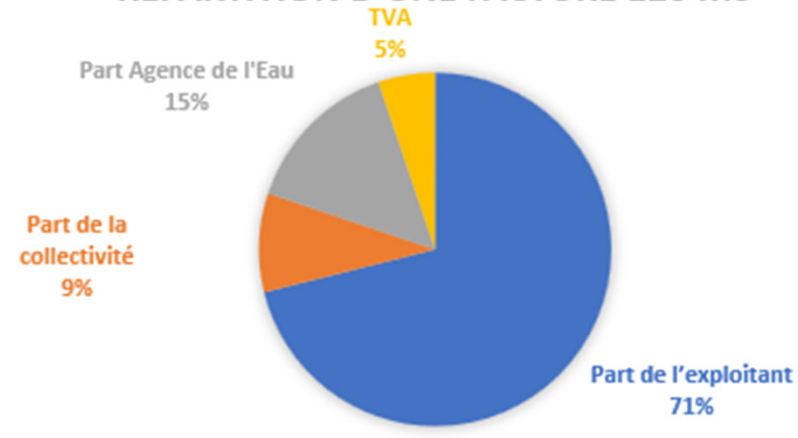
➤ Prix TTC du service – Prix au m³ pour une facture de 120 m³

Facture 120 m³	janv-22	janv-23	janv-24	janv-25
Abonnement	33,42 €	36,29 €	37,61 €	38,07 €
Part variable	158,56 €	172,21 €	178,45 €	180,62 €
Part de l'exploitant	191,98 €	208,50 €	216,06 €	218,69 €
Abonnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Part variable	27,84 €	27,84 €	27,84 €	27,84 €
Part de la collectivité	27,84 €	27,84 €	27,84 €	27,84 €
Redevance lutte contre la pollution	27,60 €	27,60 €	27,60 €	0,00 €
Redevance Préservation de la ressource	5,40 €	4,80 €	3,60 €	3,00 €
Redevance Consommation				39,60 €
Redevance Performance				2,40 €
Total HT	252,82 €	268,74 €	275,10 €	291,53 €
TVA	13,90 €	14,78 €	15,13 €	16,03 €
Total TTC	266,72 €	283,52 €	290,23 €	307,57 €
Total TTC au m³ pour 120 m³	2,22 €	2,36 €	2,42 €	2,56 €

Le prix de l'eau au 1^{er} janvier 2025 est de 2,56 € TTC/m³ pour une facture type 120 m³.

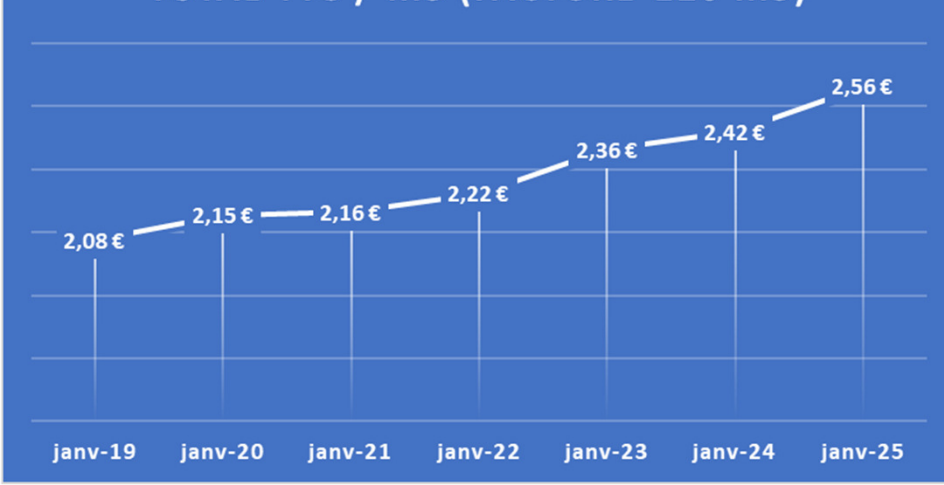
La réforme des redevances Agence de l'Eau a introduit une augmentation de 13,80€ HT sur la facture 120 m3.

REPARTITION D'UNE FACTURE 120 M3



En 2023, la part Agence de l'Eau représentait 11% de la facture 120 m3

TOTAL TTC / M3 (FACTURE 120 M3)





Tarification et recettes



➤ Recettes d'exploitation

✓ Recettes de la Collectivité

	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 23-24
Recettes liées à la vente d'eau	71 919,62 €	71 712,22 €	64 881,21 €	70 016,19 €	58 735,07 €	
Autres produits exceptionnels	15 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	
TOTAL	86 919,62 €	76 712,22 €	69 881,21 €	75 016,19 €	63 735,07 €	-15,04%

Les autres produits exceptionnels concernent la redevance pour frais de contrôle du délégataire de 5 000 €/an (pour rappel, l'exercice 2020 comprenait le rattrapage des exercices 2018, 2019 et 2020).

✓ Recettes de l'Exploitant

	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 23-24
Recettes liées à la vente d'eau	501 919 €	491 561 €	558 766 €	482 401 €	503 265 €	
Travaux attribués à titre exclusif	699,00 €	2 215,00 €	15 027,00 €	1 879,00 €	1 508,00 €	
Produits accessoires	19 912,00 €	26 739,00 €	33 506,00 €	29 230,00 €	42 637,00 €	
TOTAL RECETTES	522 530,00 €	520 515,00 €	607 299,00 €	513 510,00 €	547 410,00 €	6,60%

Recettes liées aux travaux attribués à titre exclusif = recettes concernant les travaux de branchements.

Recettes liées aux produits et accessoires = recettes concernant les prestations liées au règlement du service



Gestion financière



➤ L'encaissement et le recouvrement

	2020	2021	2022	2023	2024
Chiffre d'affaires TTC hors travaux N-1	NC	NC	698 761,78 €	755 461,21 €	669 466,59 €
Montant des impayés (€ TTC)	NC	NC	19 353,51 €	30 090,60 €	22 131,15 €
Taux d'impayés (%)	1,90%	2,64%	2,77%	3,98%	3,31%

	2020	2021	2022	2023	2024
Créances irrécouvrables (€)	13 254,90 €	14 658,55 €	12 646,75 €	12 698,53 €	13 960,13 €
Taux de créances irrécouvrables (%)	1,88%	2,10%	1,67%	1,90%	1,98%

➤ Montant des abandons de créances et versements à un fond de solidarité (P109.0)

Sur l'exercice 2024, il n'y a pas eu d'abandon de créances



Travaux d'exploitation réalisés par le délégataire



✓ Interventions sur les installations en 2024 :

- Nettoyage annuel des réservoirs et surpresseurs
- 13 interventions en astreinte (3 en 2023)
- Contrôles réglementaires réalisés en 2024 sans aucune observation, ces contrôles seront à réaliser en 2026

✓ Interventions sur le réseau en 2024 :

- 1 branchement neuf (3 en 2023)
- 2 renouvellements de branchements (2 en 2023)
- 111 kms de réseau ayant fait l'objet de recherches de fuites (13 km en 2023)
- 7 interventions en astreinte (8 en 2023)
- 7 réparations de fuites sur branchements (10 en 2023)
- 6 réparations de fuites sur réseau (1 en 2023)
- 13 compteurs renouvelés (5 en 2023)



Renouvellements d'équipements

BRIARE EAU	Montant
Report solde N-1	133 518,68 €
Somme affectée au fonds en 2024	57 295,28 €
RV COMPTEURS DC BRIARE	1 680,55 €
BRIARE--RVT-Branchement ordinaire	3 272,26 €
BRIARE-RESERVOIR - SURPRESSEUR DE LA PLAINE (Briare)-RVT-Télétransmission	2 066,25 €
BRIARE-RESERVOIR - SURPRESSEUR DE LA PLAINE (Briare)-RVT- Poste de surpression complet	4 966,52 €
BRIARE-FORAGE 3 DES VIGNES (Briare)-RVT-Pompe immergée	6 189,97 €
BRIARE-FORAGE 3 DES VIGNES (Briare)-RVT-Colonnes ZSM pompe F3	5 867,14 €
BRIARE-RESERVOIR - SURPRESSEUR DE LA PLAINE (Briare)-RVT-Mise en sécurité GC filet pare gravats	28 267,92 €
BRIARE-FORAGE 3 DES VIGNES (Briare)-RVT-Travaux Neuf mise en place cloture périmètre F3	6 223,88 €
BRIARE-RESERVOIR DU PAVILLON (Briare)-RVT-Analyseur de Chlore	3 662,90 €
Somme totale imputée au fonds	62 197,39 €
Solde du fonds (reporté en n+1)	128 616,57 €

Les équipements sont renouvelés dans le cadre d'un fonds de renouvellement avec une dotation annuelle.

Ces équipements ont été renouvelés sur l'exercice 2024 pour un montant total de 62 197,39 €

Le solde du compte de renouvellement est de 128 616,57€ au 31/12/2024 et sera reporté sur l'exercice 2025



Les actions à engager

Année	Lieu	Orientation / description / action à engager
2025	CC Berry Loire Puisaye	Schéma directeur et étude de gouvernance eau potable en cours sur le territoire de la CCBLP dans le cadre du transfert de compétences. Campagnes d'analyses et chiffrages des investissements CVM.
2025-2026	Station des vignes	Prévoir le comblement de l'ancien forage F1 (obligation de l'arrêté de 2003 et recommandation du cabinet ASTREE chargé de l'étude de vulnérabilité des forages). Estimation budgétaire : 15 000 € HT Ces travaux sont à la charge de la collectivité.
2025-2026	Réservoir / surpresseur de La Plaine + Station des vignes	Réalisation du diagnostic génie civil.
2026-2029	Réservoir du Pavillon	<u>Continuité des travaux de de réhabilitation :</u> <u>Cuve</u> : traitement des fissures, réfection du revêtement, réfection des canalisations Devis I2E : 165 932,70 € HT Continuité de service : mise en place d'un surpresseur mobile avec bâche de stockage. Estimation budgétaire : 20 000 € HT <u>Revêtement extérieur</u> : traitement des fissures, réparation des bétons Estimation budgétaire : 53 872 € HT Ces travaux sont à la charge de la collectivité.

Annexe 1

Détail de l'Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des Réseaux



Antea Group

Understanding today.
Improving tomorrow.

[anteagroup.fr](https://www.anteagroup.fr)

Barème	Intitulé	2024
	PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)	
10	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux	10
5	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	5
	PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)	
10	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.238) et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution	10
5	Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%.Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	5
15	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose les tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.	15
	PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)	
10	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux ;	10
10	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution ;	10
10	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements ;	10
10	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ;	10
10	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite ;	10
10	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement... ;	10
10	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans) ;	0
5	existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	5
		110

Annexe 2

Note d'information de l'Agence de l'eau



Antea Group

Understanding today.
Improving tomorrow.

[anteagroup.fr](https://www.anteagroup.fr)

Édition mars 2025
CHIFFRES 2024

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne au 1^{er} janvier 2024 varie de **4,66 euros TTC par m³** en Centre-Val-de-Loire à **5,39 euros** en Bretagne.

Données agrégées disponibles sur : services.eaufrance.fr/agence/02/2025

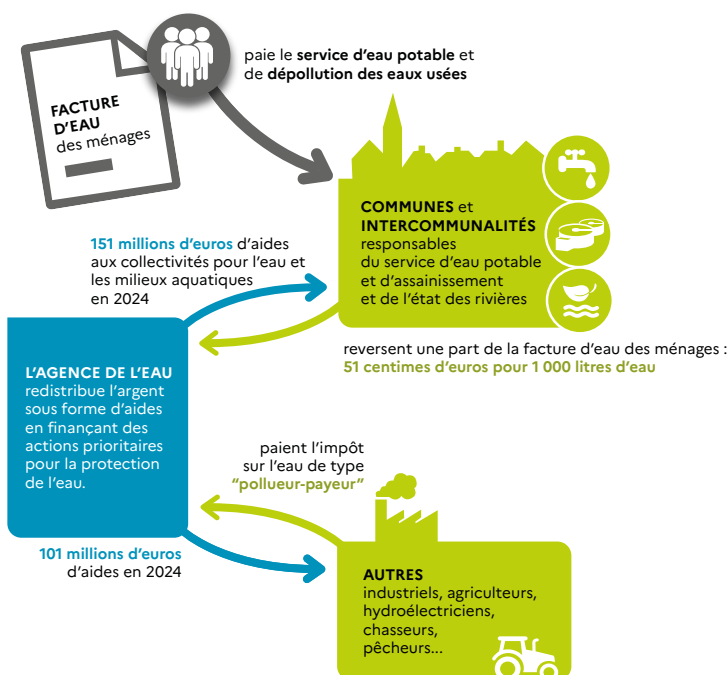
POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023, une nouvelle réforme des redevances a été appliquée depuis janvier 2025. Trois nouvelles redevances ont fait leur apparition sur la facture d'eau des abonnés, d'autres vont disparaître ou évoluer. Ceci pour renforcer le principe du pollueur payeur et équilibrer les contributions des redevables.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2024 ?

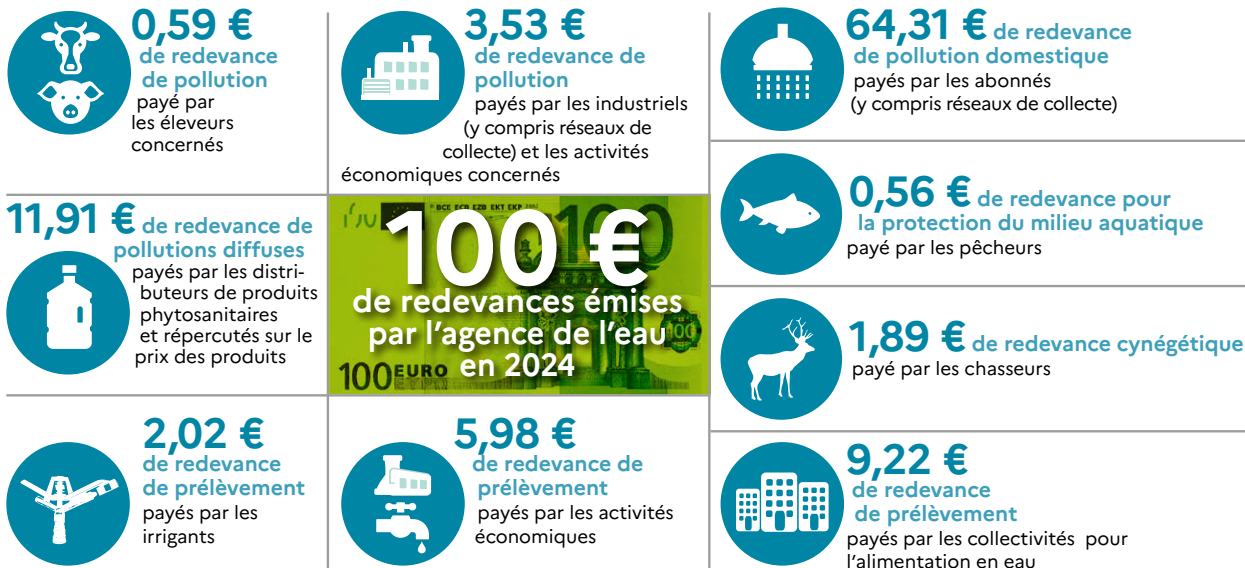
Accusé de réception en préfecture
045-214500530-20251006-2025-096-DE
Date de télétransmission : 14/10/2025
Date de réception préfecture : 14/10/2025

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 375,9 millions d'euros, dont plus de 276,4 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



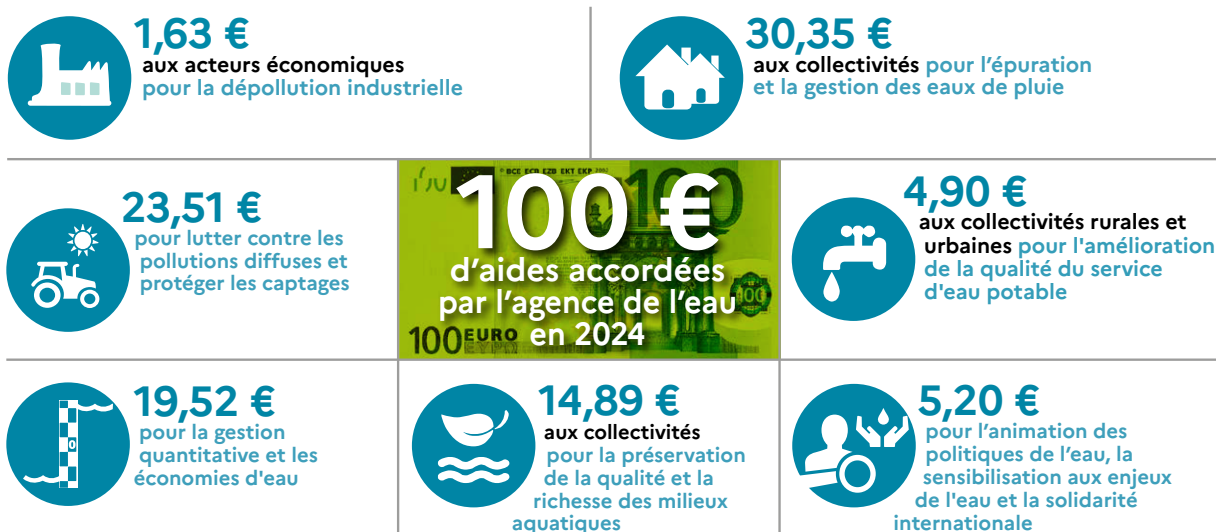
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. Elles représentent 75 % du budget annuel moyen de l'agence de l'eau. Les 25 % restants financent : la surveillance, les contributions versées à l'office français de la biodiversité (OFB) et à l'établissement public du Marais Poitevin (EPM), le fonctionnement de l'agence de l'eau...

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources

en eau pour 100 € d'aides en 2024 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2024) • source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2024 est la sixième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.

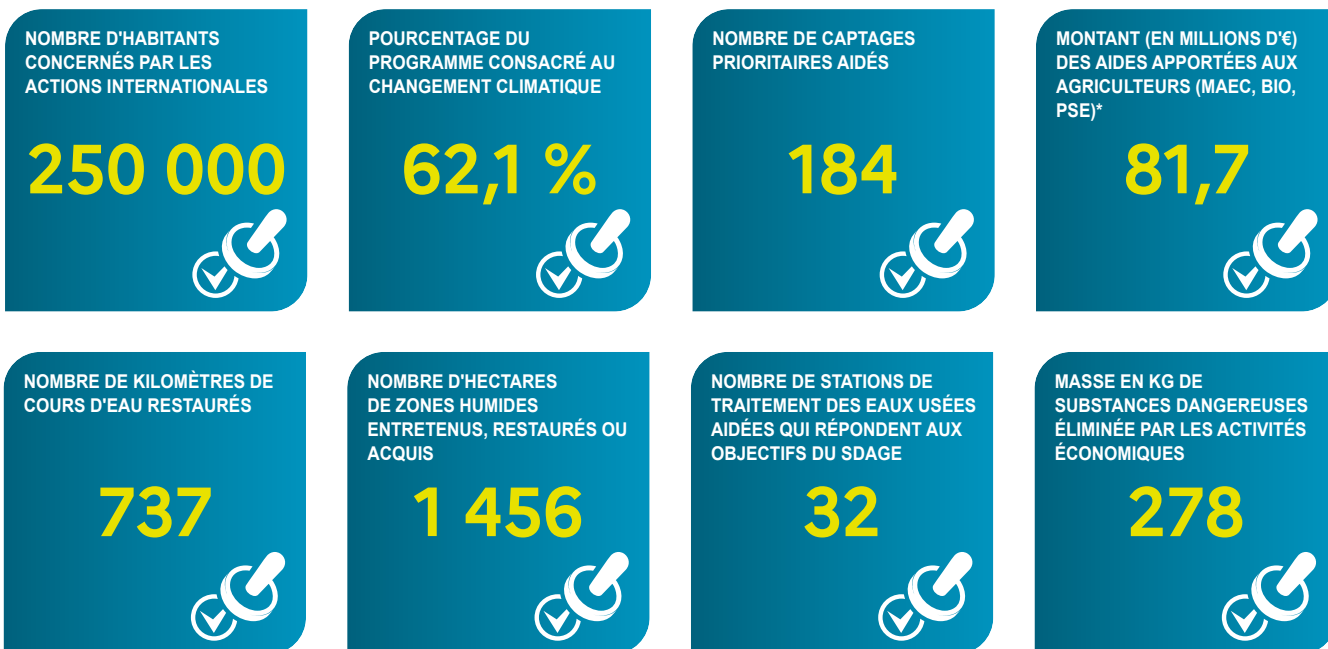


En 2024, plus de 287 millions d'euros d'aides, soit 62,1 % des aides de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2024

L'année 2024 marque la dernière année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2024...



* MAEC : mesures agroenvironnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux

DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Plus de **62 %** du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est **consacré au changement climatique en 2024** :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 535 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de plus de 469 millions d'euros d'aides. 398 projets ont bénéficié de fonds d'État pour un montant de plus de 34 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

VOUS AIDEZ À AGIR

Pour agir plus efficacement face au dérèglement climatique, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a mis en œuvre son **Plan de résilience eau 2023-2024**. Les 3 appels à projets, relancés en 2024 pour un total de 120 M€, ont rencontré un vif succès.



Retrouvez le Plan de résilience : bit.ly/Plan-Resilience-Eau

LE 12^e PROGRAMME 2025-2030

Fruit de longs mois de préparation entre partenaires, ce plan d'actions ambitieux, pluriannuel et priorisé, est doté d'une enveloppe de 2,43 milliards d'euros.

Ce 12^e programme d'intervention traduit l'ambition forte et l'engagement de l'agence pour une gestion de l'eau partagée et durable, concertée et volontariste, afin de relever les défis majeurs de la transition écologique. Au total, 7 enjeux structurent ce programme, chacun assorti d'objectifs spécifiques qui intègrent les priorités fléchées dans le « Plan Eau » gouvernemental.

En savoir plus sur le 12^e programme : lc.cx/12eProgramme

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Accusé de réception en préfecture
N° 2025-00630-2025-00630
Date de télétransmission : 14/10/2025
Date de réception en préfecture : 14/10/2025

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il comprend le bassin de la Loire et de ses affluents, de la Vilaine, les bassins côtiers bretons, vendéens et le Marais poitevin.

Son littoral s'étend sur 6 654 km, de la baie du Mont-Saint-Michel à l'île de Ré, soit 36 % des côtes métropolitaines. Il concerne 336 communes de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Siège

AGENCE DE L'EAU

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
contact@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

ARMORIQUE

Parc technologique du Zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18, rue de Sabot • 22440 PLOUFRAGAN
armorique@eau-loire-bretagne.fr
02 96 33 62 45

Délégation

MAINE-LOIRE-OCÉAN

NANTES (dépt. 44 • 49 • 85)
1, rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
02 40 73 06 00

LE MANS (dépt. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17, rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr
02 43 86 96 18

Délégation

CENTRE-LOIRE

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

POITOU-LIMOUSIN

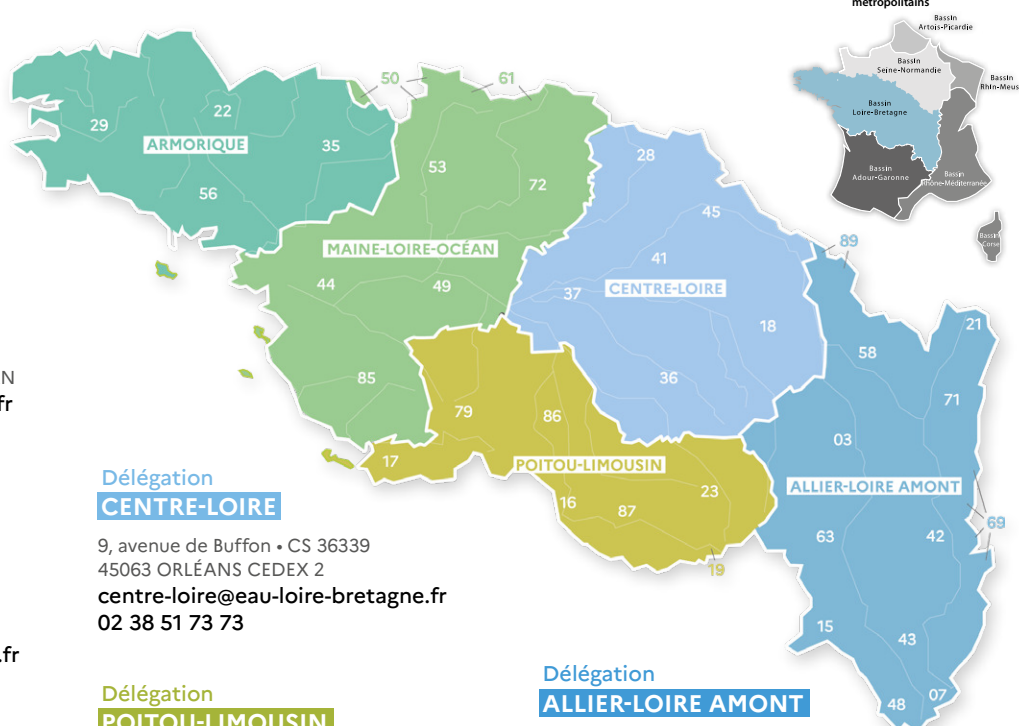
7, rue de la Goëlette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr
05 49 38 09 82

Délégation

ALLIER-LOIRE AMONT

Site de Marmilhat Sud
19, allées des eaux et forêts • CS 40039
63370 LEMPDES
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr
04 73 17 07 10

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur agence.eau-loire-bretagne.fr et découvrez les aides de l'agence pour agir et accélérer sur aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

CONSULTATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU ET LES RISQUES D'INONDATION : VOTRE AVIS COMPTE !



Jusqu'au 25 mai 2025, le comité de bassin Loire-Bretagne et l'État souhaitent recueillir votre avis sur l'avenir de l'eau. En effet, la qualité de l'eau, l'environnement, l'atténuation et l'adaptation au dérèglement climatique, la santé publique, les sécheresses, le risque d'inondation... sont des sujets d'actualité qui nous concernent tous. Les situations évoluent sans cesse. Grâce à l'action de politiques publiques, des défis trouvent leurs réponses. Depuis plusieurs

années, le public est régulièrement consulté à différentes étapes de la construction et de la mise en œuvre de ces politiques publiques.

Cette consultation porte sur les enjeux et les pistes d'action relatifs à la gestion de l'eau et aux risques d'inondation pour les années 2028 à 2033 : le plan de gestion des eaux (ou schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux – Sdage) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI). Alors, donnez votre avis pour mieux partager et identifier les leviers et les défis à relever.

En savoir plus : <https://lc.cx/Consultation>